

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 4 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

André BERNOS	à	Martine MIRANDE
David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Michel ADAM
Mailys DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-GARRERE
Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE
Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

RAPPORT N° 10-180531-DEV-

CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR LA PROMOTION  
ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Mme MEDARD rappelle que lors du Conseil du 12 juillet 2017, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'établissement d'une convention avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) pour développer une démarche de marketing territorial pour faire connaître le Béarn en France et à l'international et prospecter de nouveaux projets d'entreprises.

Cette démarche est par ailleurs financée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le FEDER, et les autres communautés de communes du Béarn (Luys du Béarn, Agglomération de Pau et Lacq-Orthez....).

Le démarrage du partenariat a été décalé fin 2017-début 2018. Aussi, la Communauté de Communes du Haut-Béarn n'a pas été amenée à verser les 10 000 € initialement prévus au Budget Primitif 2017.

En conséquence, il convient de procéder à la reconduction de la convention et au paiement de 10 000 € correspondants pour l'année 2018.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

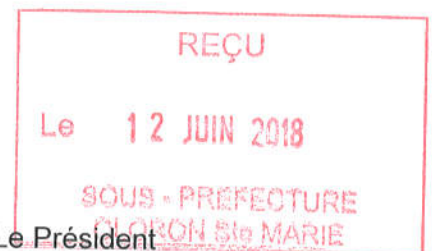
Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le renouvellement du partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau - Béarn,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au paiement des crédits,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures



Le Président

Daniel LACRAMPE

Affiché le 12.06.18

